

Communiqué de presse

7^{ème} édition du baromètre Randstad des salaires non cadres

En 2015, sur fond d'inflation nulle, le pouvoir d'achat des salariés non-cadres augmente de 13 € sur un an
Salaire moyen de 1 556 € (+ 0,9 % sur un an)

Paris, le 14 octobre 2015 – *Les salariés non-cadres ont vu leur rémunération augmenter de 0,9 % en moyenne au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014. Leur salaire moyen s'élève à 1 556 € mensuels bruts, soit une hausse de 13 € sur cette période, selon le baromètre Randstad des salaires non-cadres. Compte tenu de l'évolution de l'inflation, qui a été nulle (0 %) sur les six premiers mois de l'année 2015, ce montant correspond également à leur gain de pouvoir d'achat sur un an. Un gain pour le moins modeste. D'autant que, si les salaires des non-cadres sont de nouveau orientés à la hausse, leur rythme de progression continue de se tasser pour la quatrième année consécutive (+ 1,25 % en 2014 ; + 1,8 % en 2013 ; + 2,2 % en 2012 et + 2,4 % en 2011). La (très) légère hausse de la rémunération des salariés non-cadres s'explique principalement par un contexte macroéconomique toujours contrasté au cours du premier semestre 2015. Entre les perspectives de croissance de début d'année, qui annonçaient un rebond du PIB, et ses effets sur l'économie réelle, il existe un temps de latence incompressible. Le chômage, sur cette période, a d'ailleurs continué d'augmenter (+ 71 900 chômeurs de catégorie A entre juin et janvier 2015). Aussi les salaires des non-cadres n'ont-ils bénéficié, en guise de coup de pouce, que de la seule revalorisation du Smic : +0,8 % en janvier 2015, pour un montant de 1 458 euros. La septième édition du baromètre Randstad des salaires non cadres, une étude non déclarative qui s'appuie sur des salaires réels et constatés, extraits de 1,3 million de fiches de paie.*



« Les salariés non-cadres connaissent en 2015 une nouvelle année de modération salariale. Leur rémunération moyenne, au premier semestre 2015, augmente de 0,9 % sur un an, pour un salaire moyen de 1 556 euros bruts mensuels, selon le baromètre Randstad. Une telle évolution témoigne d'un rythme de progression en panne – en 2014, la hausse n'avait été que de 1,25 %, déjà en retrait par rapport à celle enregistrée en 2013. Ces résultats permettent de tirer deux enseignements. En premier lieu, force est de constater que, si les salaires des non-cadres n'ont pas connu d'évolution négative comme cela a été le cas dans certains pays européens, ils s'ajustent toutefois à la conjoncture. Ensuite, et cela est lié, le Smic produit des effets mécaniques sur les rémunérations des salariés peu ou pas qualifiés. En effet, l'évolution de leur fiche de paie est pour beaucoup

fonction de celle du Smic. Le parallélisme est particulièrement frappant cette année : le Smic a augmenté de 0,8 % en 2015 là où la hausse pour les non-cadres a été de 0,9 % », déclare Mickaël Hoffmann-Hervé, directeur général délégué en charge des ressources humaines du Groupe Randstad France.

Le baromètre Randstad des salaires non-cadres en un coup d'œil

- Au premier semestre 2015, un salarié non cadre a une rémunération moyenne de 1.556 € bruts mensuels, en hausse de 0,9 % sur un an
- Sur fond d'inflation nulle au premier semestre 2015 (0 %), le gain de pouvoir d'achat des non-cadres et de 13 € sur un an
- Pour la quatrième année consécutive, l'évolution du salaire des non-cadres est moins prononcée par rapport à l'année précédente
- Un salarié non cadre gagne en moyenne 6,7 % de plus que le Smic (1458 € au 1^{er} janvier 2015)
- Les salaires non cadres atteignent au 1^{er} semestre 2015 des niveaux allant de + 4,3 % au-dessus du Smic pour les ouvriers non qualifiés (1.521 € bruts) jusqu'à + 21,7 % pour les professions intermédiaires (1.774 € bruts)
- Le BTP offre aux non-cadres à la fois le meilleur salaire moyen tous secteurs confondus (1.642 € bruts) et la plus forte progression salariale (+ 1,3 %)
- La région Rhône-Alpes offre les salaires non-cadres les plus élevés de France (1.580 € bruts)

Qui sont les salariés non-cadres ?

- Quel est le point commun entre un technicien méthodes, un ouvrier des travaux publics, un assistant ressources humaines et un dessinateur-projeteur ? Ils appartiennent tous à la catégorie des salariés non-cadres. Selon la dernière [photographie du marché du travail](#), une étude de l'Insee publiée en septembre 2014, la France comptait en 2013 environ 18,8 millions de non-cadres, soit 82 % de la population active salariée.
- Ensemble disparate, les non-cadres regroupent 5,3 millions d'ouvriers (qualifiés et

non qualifiés), 7,3 millions d'employés ainsi que 6 millions de professions intermédiaires.

- Quelques exemples de métiers non-cadres selon les statuts.

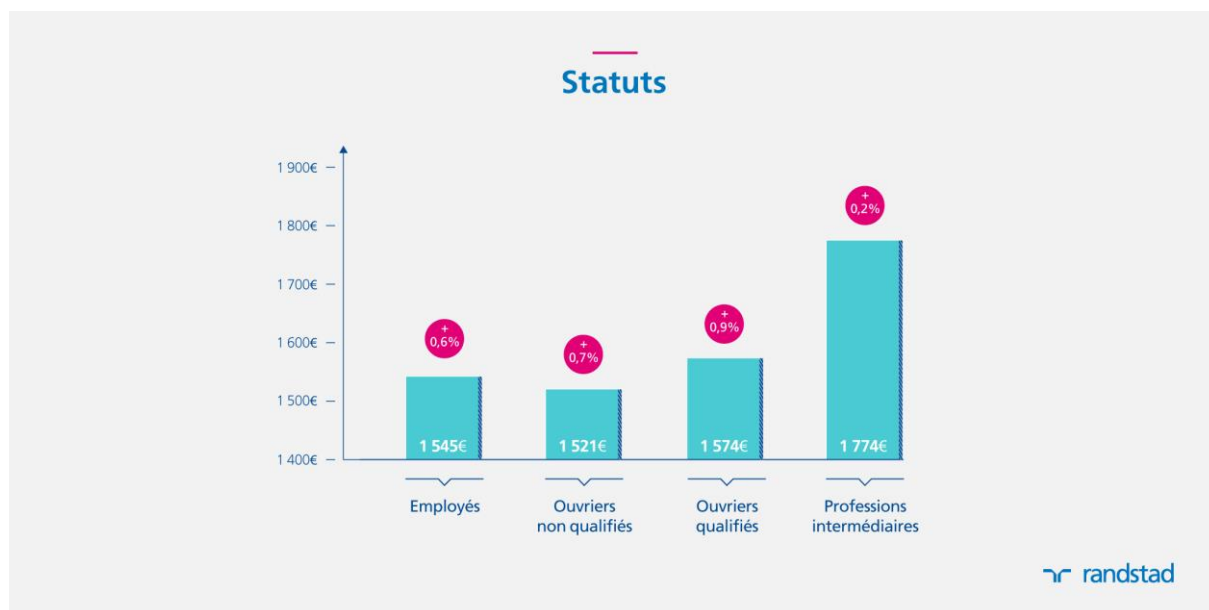
Ouvrier non qualifié : agent de maintenance, agent d'usinage, de découpage et de formage.

Ouvrier qualifié : coffreur, conducteur d'engins de levage.

Employé : assistant spécialisé, comptable.

Profession intermédiaire / agent de maîtrise : chef de chantier BTP, assistant de direction.

Evolution des salaires non-cadres par statut



● Au premier semestre 2015, le salaire moyen d'un non-cadre s'élève à 1.556 euros bruts mensuels. **Sur un an, la hausse du salaire moyen non-cadre est de 0,9 %¹. Cette évolution trahit néanmoins un nouveau ralentissement de la progression salariale.** En effet, les rémunérations des non-cadres avaient progressé de 1,25 % au premier semestre 2014 par rapport à la même époque un an plus tôt. Pour un salaire moyen alors égal à 1.543 euros bruts.

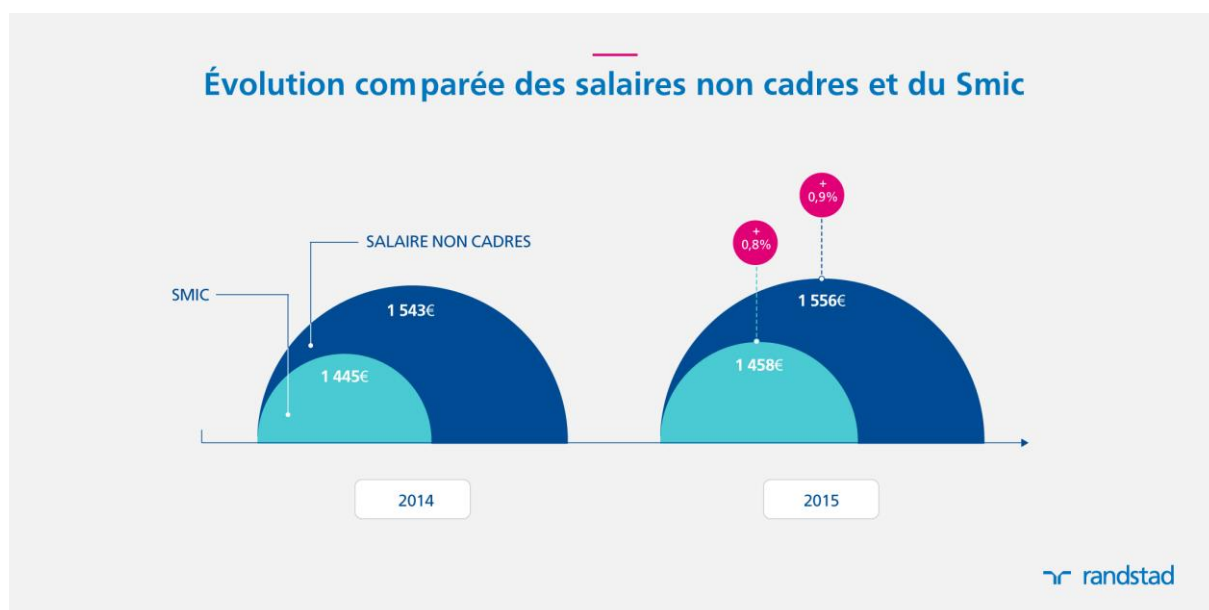
Evolution annuelle des salaires non cadres (baromètre Randstad)

2010	2011	2012	2013	2014	2015
+ 1,3 %	+ 2,4 %	+ 2,2 %	+ 1,8 %	+ 1,25 %	+ 0,9 %

● Catégorie par définition hétérogène, **les non-cadres connaissent des évolutions de leur rémunération qui laissent de nouveau entrevoir de fortes disparités selon les statuts.** Ainsi, tandis que les ouvriers qualifiés et les employés avaient bénéficié des plus fortes hausses de salaire en 2014, cette année, ce sont les ouvriers qualifiés et non qualifiés qui ont cet honneur, avec des augmentations respectives de 0,9 % et 0,7 % sur les six premiers mois de l'année. Comme de coutume, les salaires moyens les plus élevés bénéficient aux professions intermédiaires (1774 euros, + 0,2 % sur un an) tandis que les ouvriers non qualifiés ferment la marche avec un salaire moyen de 1 521 euros, + 0,7 % sur un an).

¹ Ce résultat est inférieur à l'évolution du salaire des cadres en 2015, qui a progressé de + 1,2 % sur un an, selon le dernier [baromètre Expectra des salaires cadres](#).

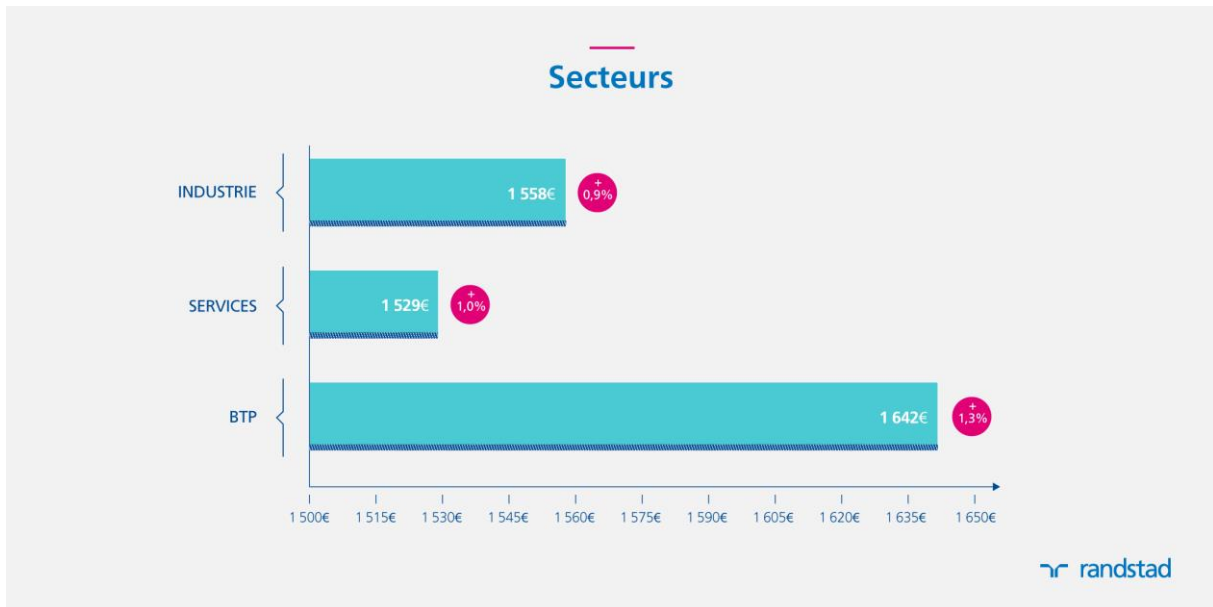
Evolution des salaires non-cadres : le rôle du Smic



- Au premier semestre 2015, le salaire moyen des non-cadres a augmenté de 0,9 %. Cette hausse de salaire s'inscrit dans les pas de l'évolution du salaire minimum : + 0,8 % au terme de l'année 2014, pour un salaire mensuel brut de 1 458 euros bruts. Ce résultat apporte de l'eau au moulin des études qui, à l'image de celle déjà citée en 2014², démontrent l'effet d'entraînement du Smic sur les salaires qui lui sont proches.
- A 1 556 euros, le salaire moyen des non-cadres affiche un niveau de rémunération supérieur de 6,7 % par rapport au salaire minimum. Dit autrement, **selon le baromètre Randstad, un salarié non-cadre gagne en moyenne 106,7 % du Smic** – contre 106,6 % en 2014.
- Au regard des résultats du baromètre Randstad, on constate en effet que **les évolutions du Smic se répercutent sur les niveaux de salaire qui lui sont proches**. Ainsi, professions intermédiaires mises à part, les salaires moyens des ouvriers non qualifiés, des ouvriers qualifiés et des employés progressent au premier semestre dans une fourchette comprise entre + 0,6 % et + 0,9 % sur un an. Soit à des niveaux extrêmement proches des 0,8 % de la revalorisation du Smic. La hausse de salaire des professions intermédiaires – qui parmi les non cadres bénéficient des salaires les plus élevés – à + 0,2 % apparaît en revanche davantage décorrélée de la progression du Smic.
- Autre effet du salaire minimum, il apparaît que **les salaires non-cadres sont fortement concentrés autour du Smic**. Résultats à l'appui, les salaires des ouvriers (non qualifiés et qualifiés) et des employés au premier semestre 2014 représentent de 104,3 % (1.521 € bruts pour les ouvriers non qualifiés) à 107,9 % du salaire minimum (1.574 € bruts pour les ouvriers qualifiés). Ainsi, **12,6 millions de salariés en France ont un niveau de salaire compris entre + 4,3 % et + 7,9 % au-dessus du Smic**.

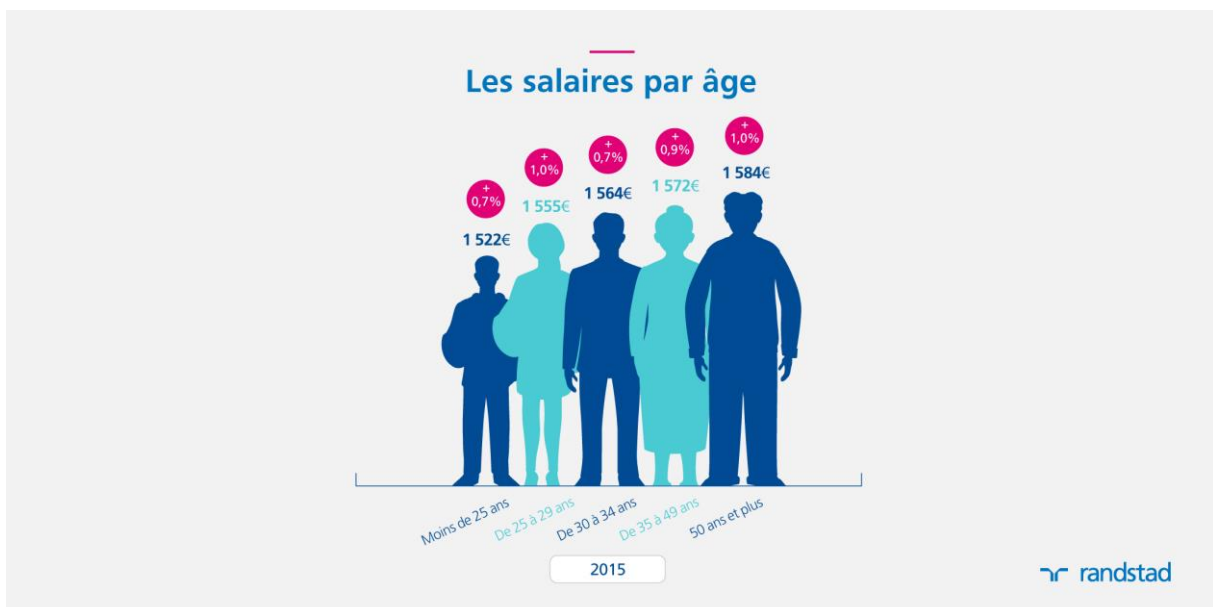
² « Les effets des hausses du Smic sur le salaire moyen », Gilbert Cette, Valérie Chouard et Grégory Verdugo, Economie et Statistique n° 448-448, 2011, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES448A.pdf

Evolution des salaires non-cadres par secteur



● Au premier semestre 2015, **le BTP est comme de coutume le secteur le plus rémunérateur**, avec un salaire moyen de 1.642 euros bruts, en hausse de 1,3 % par rapport aux six premiers mois de 2014. Une fois n'est pas coutume, il s'agit de la plus forte progression salariale, comparée aux services (+ 1,0 %) ou à l'industrie (+ 0,9 %). Si, année après année, le BTP demeure le secteur qui propose les meilleurs salaires aux non-cadres, c'est que nombre d'entreprises du bâtiment et de la construction font face à des difficultés de recrutement. Pourtant, à rebours de l'image qui leur est parfois prêtée, elles se distinguent notamment par la possibilité de faire carrière avec ou sans diplôme. Tout en bénéficiant donc de politiques salariales attractives.

Evolution des salaires non-cadres par âge

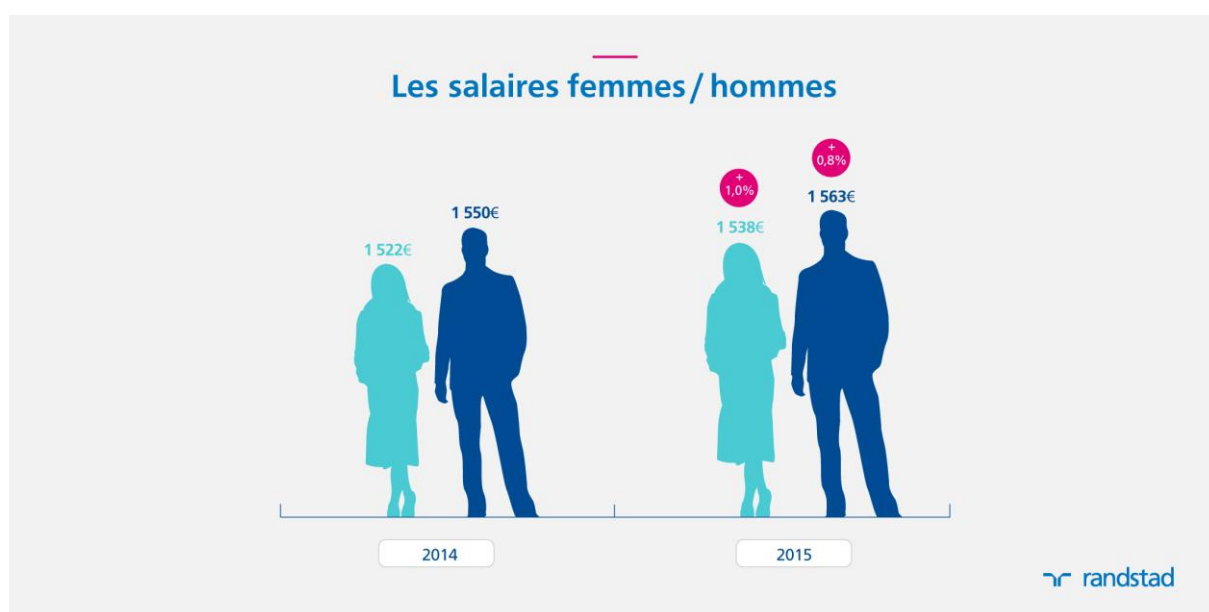


● Alors qu'en 2014, les hausses de salaire les plus importantes avaient exclusivement bénéficié aux jeunes, cette année, deux catégories différentes les partagent les plus fortes revalorisations

salariales. D'un côté, les 25/29 ans (+ 1 %) et à l'autre bout de l'échelle, les 50 ans et plus, également crédités d'une hausse de 1 %. Constatons, que quelle que soit la tranche d'âge considérée, les évolutions se concentrent sur une échelle comprise entre + 0,7 % (pour les moins de 25 ans) et + 1%.

- **L'évolution du salaire des non-cadres à travers le prisme de l'âge fait ressortir une faible progression de leur rémunération au cours d'une carrière.** Le salaire moyen d'un non-cadre âgé de 50 ans et plus n'est supérieur que de 4 % à celui d'un non cadre âgé de moins de 25 ans. Dit autrement, un non cadre de 51 ans ne gagne en moyenne que 62 € de plus qu'un non cadre de 24 ans. Si ces moyennes, bien entendu, recouvrent des situations très différentes, elles traduisent cependant une courbe d'évolution salariale relativement plate, et non ascendante comme cela est souvent le cas chez les salariés cadres.

Evolution des salaires non-cadres par sexe

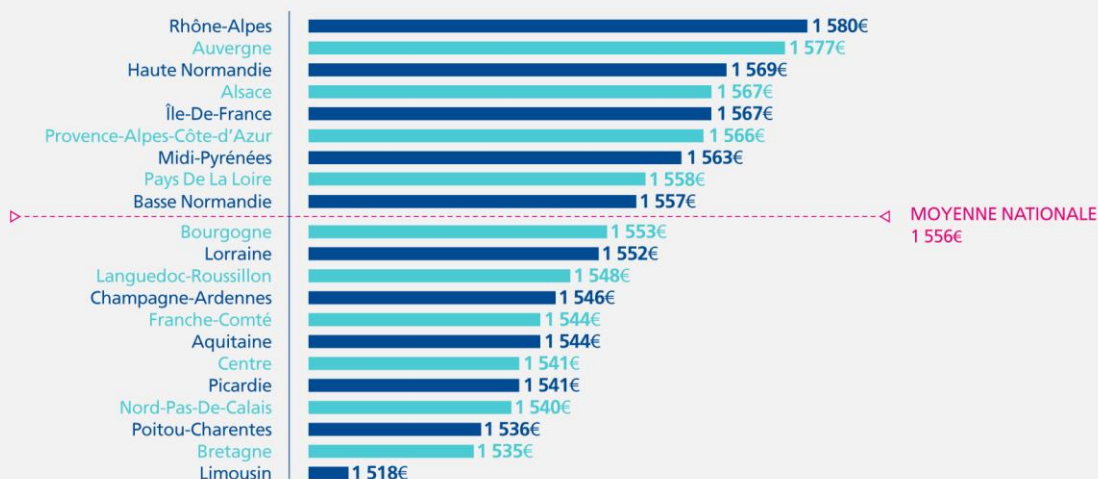


- Alors que les hommes non-cadres voient leur fiche de paie davantage progresser que celles des femmes non-cadres en 2014 (+ 1,29 % pour les premiers contre + 1,14 % pour les secondes), les femmes reprennent l'avantage en 2015 : leur rémunération progresse de 1 % en moyenne, contre une hausse de 0,8 % en moyenne pour les hommes. Rien d'exceptionnel à cela : en 2012 et 2013, les femmes, selon l'étude Randstad, avaient déjà connu une revalorisation de leur fiche de paie plus importante que celle des hommes.

- Les hommes continuent cependant de bénéficier d'un salaire moyen plus élevé que les femmes : 1 563 euros, soit 25 euros de plus que les femmes, soit **un écart de 1,6 % en faveur des hommes. Il est important de souligner que cet écart s'inscrit en baisse pour la première fois en trois ans.** En 2014, il était de 2 %, toujours au bénéfice des hommes, et de 1,7 % en 2013.

Salaires non-cadres : le Tour de France des régions

Le palmarès des salaires en régions



randstad

1. Des régions avec une hausse modérée

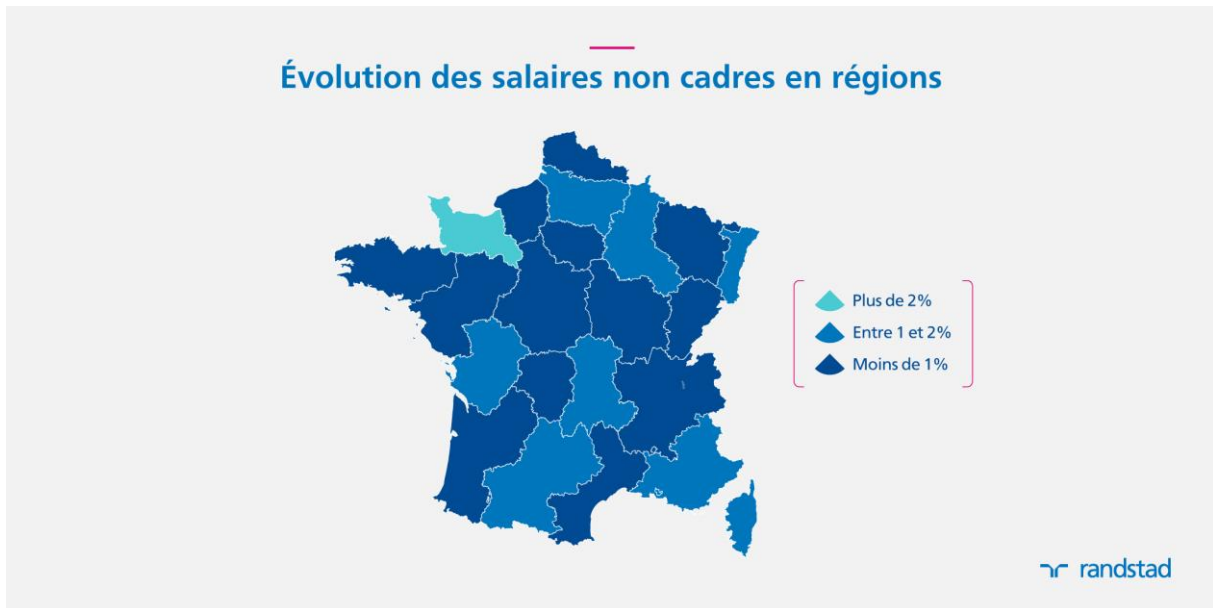
Une hausse en priorité sur un secteur, les deux autres ont des évolutions un peu plus modérées

- En **Alsace**, c'est prioritairement le BTP qui a bénéficié de la hausse des salaires dans la région avec + 2,5 % (soit près du double qu'au national dans ce secteur). L'industrie et le tertiaire ont des évolutions moins fortes (+ 1,8 %) mais restent au-dessus de celles observées au global.
- L'**Auvergne** a connu une hausse plus importante de ses salaires dans l'industrie (+ 2,3 %), la région se place à la 1^{ère} place en ce qui concerne les rémunérations du secteur. Les hausses sont également plus fortes dans le BTP (+ 1,7 %) et les services (+ 1,4 %) que celles obtenues au global dans ces mêmes secteurs.
- C'est en **Basse-Normandie** que les salaires ont le plus augmenté en 2015 (+ 2,6 %). C'est particulièrement dans l'industrie que les rémunérations ont été le plus relevées (+ 2,9 %). Cette hausse apparaît comme un rattrapage des salaires par rapport à la moyenne nationale. Parallèlement les secteurs du BTP (+ 1,4 %) et des services (+ 1,7 %) ont également profité d'une hausse des salaires sur la période plus importante que la moyenne. C'est dans cette région que les salaires des services sont les plus élevés (1 588 € en moyenne).
- La région **Midi-Pyrénées** est également plus dynamique dans l'industrie (+ 2,1 %), alors que la hausse est de +1,4 % dans le BTP et les services, ce qui est aussi au-dessus de la moyenne globale.

Ou de l'effet cumulé seulement sur deux secteurs

- La **Picardie** a eu une hausse globale supérieure à 1 % car elle a bénéficié de hausses plus fortes que la moyenne nationale dans le secteur industriel (+ 1,1 %) et dans les services (+ 1,3 %). Seul le BTP avec + 0,9 % s'est révélé plus morose cette année dans la région.
- De la même manière, on retrouve deux secteurs avec une hausse moins ralentie dans la

région **PACA**. Il s'agit cette fois du BTP (+ 1,4 %) et de l'industrie (+ 1,5 %). Les services sont plus à la traîne avec une évolution de + 0,9 %.



2. Des régions avec des hausses très faibles ou des évolutions stagnantes

Un seul des secteurs ressort

- En **Aquitaine**, on remarque que seul le BTP a réellement augmenté par rapport à 2014 (+ 2,3 %), les deux autres secteurs ont une évolution qui côtoie la moyenne nationale (tertiaire + 1 %) ou est inférieure (industrie + 0,3 %).
- La région **Champagne-Ardenne**, le **Limousin** et les **Pays de la Loire** se retrouvent sensiblement dans la même situation que l'Aquitaine avec respectivement des hausses dans le BTP de 2,2 %, 2,4 % et 2,1 %.

Les autres régions sont plus en retrait car tous les secteurs connaissent une évolution atone :

- La région **Rhône-Alpes** peine à dépasser les évolutions nationales dans les différents secteurs. C'est sur le secteur des Services qu'elle a le plus d'écart (+ 0,6 % contre 1 %).
- **L'Île de France**, bien qu'elle bénéficie des plus fortes rémunérations dans le BTP (1 698€), ne parvient pas à dépasser les évolutions constatées au niveau national dans l'ensemble des secteurs.
- Le **Nord-Pas-de-Calais** et la **Franche-Comté** sont à peu près dans la même situation. Les évolutions sectorielles sont trop proches du global pour dynamiser le salaire régional (dans le NPDC seuls les services ont une hausse plus importante dans la région avec + 1,4 %).
- Ce manque de dynamisme se retrouve également en **Bourgogne**, en **Lorraine** et en **Bretagne**. C'est d'autant plus marquant quand le poids de l'industrie est important, car les rémunérations dans ce secteur sont plus faibles dans ces régions (respectivement 0 %, 0,7 % et 0,6 %) par rapport au national (+0,9 %).
- Dans les régions **Centre**, **Haute-Normandie** et plus particulièrement dans le **Languedoc Roussillon**, les salaires ont marqué un coup d'arrêt dans un ou deux des trois grands secteurs.

METHODOLOGIE

- Une étude basée sur les salaires réels constatés, et donc **non déclarative**, réalisée sur le premier semestre 2015 et le premier semestre 2014.
- 1,3 million de fiches de paie d'intérimaires* Randstad analysées sur cette période.
- Couverture de tous les domaines sectoriels du marché de l'emploi français à travers 25 000 entreprises et 132 métiers non-cadres.
- Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires (qui sont payés au même niveau que les salariés permanents) sur la base d'un emploi à temps plein d'une durée de 35 heures hebdomadaires.
- La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés (10 %), les indemnités de fin de mission (10 %) et les primes variables (13 %) n'ont pas été pris en compte.

** La règle imposant qu'un intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire garantit une bonne représentativité des salaires.*

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2014 un chiffre d'affaires de 2,73 milliards d'euros. En 2014, le groupe (3 400 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 58 000 collaborateurs intérimaires et recruté 21 000 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 750 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr


Découvrez [RE.SOURCES](http://resources.grouperandstad.fr), la plateforme créée à l'initiative du Groupe Randstad France qui décrypte les tendances liées au marché de l'emploi en s'appuyant sur des données et des statistiques. <http://resources.grouperandstad.fr>



@GroupRandstadFR

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 10
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
sophie.durand@randstad.fr
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39
sebastien.buffet@randstad.fr

Relations Presse - Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr
Julie Fontaine – jf@wellcom.fr
Laure Curien – lc@wellcom.fr
Donna Clément – dcl@wellcom.fr
 <http://wellcom.fr/presse/randstad/>